

Décision N°2023-407-UM portant nomination de Monsieur Lionel TORRES en qualité de coordinateur du Collégium Ingénierie

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu les statuts du Collégium Ingénierie adoptés par délibération n°2022-10-17-11 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier dans sa séance du 17 octobre 2022, et notamment son article 5,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1er mars 2022 au 28 février 2026,

Décide

Article 1: Nomination

Monsieur Lionel TORRES est nommé coordinateur du collégium Ingénierie sur proposition des directeurs des structures rattachées à titre principal et secondaire audit collégium, lors de la séance du comité de pilotage du 16 février 2023.

Article 2 : Durée

La présente décision produit ses effets à compter du 9 mars 2023 au 8 mars 2025.

Article 4 : Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 9 mars 2023

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ